

I - DIFFERENCE ENTRE POLITIQUE DOCUMENTAIRE ET PROJET CDI

Deux notions proches mais non identiques : le projet CDI peut exister sans politique documentaire ; il est plus difficile de concevoir qu'il y ait politique documentaire sans projet de CDI

- La **politique documentaire** s'inscrit dans la stratégie globale et la volonté politique de l'établissement
- Le **projet CDI** est plus axé sur le développement, **pour une période donnée**, des ressources, des équipements, des activités, etc....dimension plus technique
- En **terme de temps**, la politique documentaire est une **vision à long terme**. Un projet CDI est annuel; il doit pouvoir s'adapter aux évolutions, et aux besoins dans un délai court et être réajusté par le documentaliste et les professeurs (ouverture de sections nouvelles, changements de programmes, opportunités culturelles ...)

	politique documentaire	projet CDI
Amplitude	Volonté politique de l'établissement – stratégie globale	Déclinaison technique
Impulsion	Initiative chef d'établissement	Initiative documentaliste
Durée	Vision à long terme	Périodicité annuelle
Rôle du chef d'établissement	Trouver des budgets, Être facilitateur de méthodes, de projets, d'actions.	Vérifier l'adéquation projet du CDI et projet d'établissement
Rôle du professeur documentaliste	- Rédiger les documents écrits - Finaliser les rapports intermédiaires et annuels	Formaliser les actions annuelles relatives à la gestion du fonds, à la formation des élèves, à l'ouverture sur l'environnement

II - LES GRANDS AXES DE LA POLITIQUE DOCUMENTAIRE

- **politique d'acquisition (fonds documentaire)**
- **accès aux ressources**
- **politique de formation des élèves et des enseignants**
- **communication**
- **équipements et aménagement des locaux**

Ces axes peuvent ne pas être tous repris dans un premier temps, mais ne peuvent être édulés à moyen terme.

III – DU RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITES AU PROJET DE POLITIQUE DOCUMENTAIRE

Le rapport annuel d'activités constitue à la fois

- la phase initiale de la politique documentaire
- un bilan d'étape périodique
- l'évaluation finale au terme du projet pluri - annuel

Il peut être articulé de la façon suivante :

- 1/ Le système d'information
- 2/ L'accès au CDI et l'accueil
- 3/ La politique d'acquisition
- 4/ Les activités pédagogiques
- 5/ La contribution à l'ouverture culturelle de l'établissement